

La grande pitié des goémoniers dans les années 1930.

La crise goémonière dans le Léon et le Pays des Abers à travers la presse locale.

La crise mondiale de 1929 débute aux Etats-Unis, puis s'étend, dans les années 1930, au monde entier. En France, l'agriculture et l'industrie sont touchées de plein fouet. Les activités liées à la mer le sont également. Dans le Léon, entre Plouescat et Le Conquet, une profession jusque là épargnée va subir les affres de la crise : celle des goémoniers. Deux journalistes, Maurice Jan de *L'Ouest Eclair* et Ch. Léger de *La Dépêche de Brest et de l'Ouest* couvrent cette période de manière soutenue, travaillant sur le terrain, rencontrant les goémoniers, les usiniers, les élus (maires, députés), les syndicalistes, afin de tenter d'être les plus exhaustifs possibles sur le sujet. Même si parfois leur style est un peu larmoyant, leurs articles sont d'une richesse inégalée pour comprendre le pourquoi de la crise, les difficultés de la vie des goémoniers et les tentatives de tous bords pour faire sortir de cette « **grande pitié** » une profession qui se veut attachante.

Avant d'entrer dans cette période sombre des années 1930, il faut souligner, en accompagnant Ch. Léger, l'importance des activités maritimes dans l'économie locale : « *Le commerce des crustacés, poissons, coquillages et goémons produisait, en 1930, à Plouguerneau plus de quatre millions et à l'Aber-Wrac'h plus de deux millions* » (18 mars 1937). Et si l'on suit les témoignages des goémoniers, usiniers, hommes politiques (Mr Trémintin à Plouescat), les années 1920 paraissent assez favorables pour la vente du goémon et de l'iode. Maurice Jan cite le cas d'une « *maisonnée de cinq personnes qui se sont fait un gain annuel de 40.000 francs* » du côté de l'Aber-Wrac'h, avant de poursuivre : « *Autrefois le métier de goémonier faisait vivre son homme, bien modestement certes, mais c'était le pain assuré au foyer. C'est ainsi que de 1926 à 1931, l'année 1927 exceptée, le gain moyen d'un pêcheur goémonier était d'environ 10.000 francs par an* » (10 janvier 1932). Pourtant, en 1932, le gain moyen du pêcheur goémonier n'est plus que de 4 à 6000 francs et en 1934 de 3500 francs (*La Voix du Marin*).

Dans le Pays des Abers, les motifs invoqués au déclenchement de la crise sont, comme ailleurs, liés à des phénomènes sur lesquels les goémoniers ont peu de prises, mais également à la fermeture de l'une des deux usines qui absorbent la production de soude et d'iode des professionnels.

En ce début de 1932, M. Jan remarque : « *que les gens semblaient soucieux ! Les gens ont été doublement éprouvés par la baisse du prix de la soude (en 1931, les cours de la soude baissent de moitié), et surtout par la liquidation judiciaire de la plus importante usine du littoral (la Compagnie Française de l'Iode et de l'Algine à l'Aber-Wrac'h). La soude produite par les goémoniers en 1930 ne leur a jamais été payée* ». La chute conjuguée des prix de la soude et l'absence de rémunération des goémoniers, pour les livraisons des pains de soude (en 1930-31) s'avèrent catastrophiques pour la profession. Une deuxième entreprise est implantée également à l'Aber-Wrac'h : la Société Bretonne des Produits Chimiques et Pharmaceutiques.

La chute des cours de la soude et de l'iode est à mettre en relation avec la concurrence étrangère. Le 13 janvier 1932, Maurice Jan s'entretient avec le directeur, Monsieur Perrin, de la Société Bretonne des produits Chimiques. L'homme, est en train de moderniser ses équipements car il doit affronter la concurrence du Japon où la main d'œuvre est moins chère. De plus, il craint, à ce moment là, non pas l'iode chilien, mais celui « *des Soviets* » (d'URSS). Les effets sont dévastateurs : « *La crise économique nous a durement frappés, nos usines d'iode regorgent de stocks (en 1930-31), les cours sont très bas* ». En 1934, elle est régulièrement pointée du doigt par les professionnels. Sont attaqués le Chili, le Japon, Java, les Etats-Unis... Mais ce n'est pas tout. Le manque de clairvoyance de l'Etat et sa politique douanière sont également incriminées : « *en avril 1932, outre un droit de 3% ad valorem, le Ministre du commerce les contingentait (l'iode et ses dérivés), pour empêcher leur importation massive qui avilissait les cours. Mais le 1^{er} juillet 1932 cette mesure fut supprimée*

et remplacée par une taxe à l'entrée, de 75 francs par kilo, au tarif minimum et de 150 francs au tarif général. Cette taxe se révéla aussitôt insuffisante et, depuis sa mise en application, le prix mondial de l'iode a été ramené par le consortium anglo-chilien de 105 à 58 francs. A ce taux, taxes douanières comprises, l'iode étranger peut être vendu en France 120 francs environ le kilo, tandis que nous ne pouvons descendre au-dessous de 150 francs. Les goémoniers étant payés sur la base de 90 à 100 francs, alors qu'en 1926 elle valait de 180 à 200 francs le kilo. Dès lors, la profession réclame des pouvoirs publics « de maintenir les droits d'entrée actuels et de rétablir le contingentement supprimé de façon si inconsidérée au mois de juillet dernier ».

Les conséquences pour les goémoniers et leurs familles deviennent dramatiques. Les journalistes n'hésitent pas à proclamer : « *La grande pitié des goémoniers* ».

Le moral des travailleurs et de leurs familles est profondément affecté par ce mauvais coup du sort. A Landéda, en ce début de 1932, Maurice Jan n'hésite pas à écrire que : « *La misère complète accable les familles de St-Pabu, de Plouguerneau et de Landéda, ainsi que de nombreux coupeurs de goémon qui s'en vont chaque année faire la récolte dans les îles. Ces pauvres gens ont perdu une année entière et l'année 1931 (non rémunérée), pendant laquelle ils se sont adressés aux usines de la Compagnie Bretonne (c'est un espèce de syndicat des autres usines dont fait partie la seconde usine de l'Aber-Wrac'h), a été néfaste aussi pour eux. Le prix de la soude à ce moment avait baissé de moitié. Voilà pourquoi, j'ai trouvé nos braves goémoniers en proie à la tristesse et au découragement* ». En 1932-33, la situation ne se rétablit pas : « *En 1932, le gain était déjà très inférieur (à celui des années 1926-31), mais en 1933 ce fut la catastrophe* ». « *Les différents délégués du syndicat professionnel des goémoniers bretons (rencontrés à Brest) nous ont assuré que, l'année dernière, la moyenne des gains n'a pas dépassé 2500 francs, déduction faite de leurs frais* ».

Le fléchissement des revenus des goémoniers a, bien entendu, des répercussions sur le niveau de vie d'une profession qui sombre dans la misère « *d'autant plus que la plupart de nos braves pêcheurs goémoniers sont pères de familles particulièrement nombreuses* ». Beaucoup doivent avoir recours au crédit, comme le note M. Jan, en janvier 1932, en décrivant le sort peu enviable de deux familles de Landéda : « *Il y en a des misères parmi nous, ils sont endettés pour des milliers de francs. Comment vont-ils s'en sortir ? Il y a la famille P. qui a eu tous les malheurs ; leur petite ferme a été durement éprouvée par des pertes de bestiaux et la débâcle de l'usine, la baisse du prix de la soude a achevé de les ruiner. Ils ont cinq enfants.*

Les D., avec leurs quatre enfants sont également dans la misère. Est-ce qu'on ne pourrait pas faire quelque chose pour eux ? Et ils ne sont pas les seuls ».

Il est vrai que les travailleurs de la mer ont tout lieu d'être découragés par la crise, car, même si on aime son métier, et si « *on ne demande pas d'être riche, je travaille depuis 12 ans et vous voyez j'ai encore de la paille dans mes sabots. On demande une chose, vivre de notre métier qui n'est pas toujours drôle* » (propos tenus par Jean Le Hir, président de l'Association des goémoniers). Quant à Michel Tréguer de Quistillic, âgé de 17 ans, il appartient à une famille de 12 enfants, dont deux sont décédés, noyés en mer. Il travaille à la pêche et au goémon, et « *trime plus de 12 heures par jour, les trois-quarts du temps mouillé, trempé. Je coupe le goémon à l'île d'Ouessant et ce n'est pas drôle d'y aller par la tempête* ».

Les deux journalistes, ont bien saisi l'ampleur de la crise : « *L'existence même de 15 000 familles est en jeu. C'est toute une population, répartie tout le long des côtes bretonnes, et plus particulièrement du Finistère, qui vit de la pêche et du goémon* ». (février 1934)

Par ricochets, la crise se répercute sur les activités commerciales. Sans argent, les goémoniers recourent au crédit et « *les commerçants n'enregistrent que peu de gains* ». Le marasme est alors général : « *En effet, en 1936, les diverses pêches ne rapportaient plus que 1.603.000 francs pour le syndicat de Plouguerneau ; 1.431.000 francs pour celui de l'Aber-Wrac'h et 143.000 francs pour*

celui de Plounéour-Trez ». Car pour eux : « *la chute des prix des goémons, la raréfaction des produits de la pêche, allait réduire considérablement l'importance des ressources* ». A ces remarques, Ch. Léger voyait également dans la diminution du nombre de bateaux s'adonnant à la pêche au goémon et aux poissons une autre explication qui noircissait encore plus un tableau déjà bien noir de la crise : « *Le syndicat de Plouguerneau, pour ne citer que celui-là, comptait 390 bateaux en 1930. En 1936, il n'y en avait plus que 290. Et, après les départs connus ou projetés, il est certain qu'à la fin de l'année courante il y en aura encore 50 de moins. Va-t-on suivre avec indifférence le développement de ce mouvement et ne fera-t-on rien pour empêcher la disparition de nos flottilles ?* »

Face à une situation désespérée, et alors que « *le goémon se vend si mal, bon nombre de nos camarades ont abandonné la partie* » témoigne Jean Le Hir. Qui rajoute : « *On parle de la désertion des campagnes, mais celle de la côte n'est pas moindre. Tous ceux qui le peuvent tentent de trouver de l'embauche à la ville, s'engagent (dans la Marine ou dans l'Armée de terre) ou s'efforcent d'entrer dans une administration* ». D'autres se font embaucher comme manœuvres à l'arsenal de Brest. Alors, outre le déclassement social ressenti, se pose un véritable problème : celui du déracinement lorsque la famille ne suit pas le père en ville.

Une telle crise ne pouvait laisser indifférents les hommes et femmes de bonne volonté de tous bords, ni les goémoniers. Les deux journalistes se montrent dans leurs écrits sincèrement compatissants envers les professionnels de la mer et leurs familles. Ces derniers peuvent également espérer quelques secours de l'Inscription maritime à laquelle ils sont rattachés administrativement. Les communes, elles, semblent démunies si l'on suit le maire de Landéda qui admet que : « *les communes ne peuvent rien faire. Nous n'avons pas de fonds de chômage, seulement quelques fonds d'assistance pour les vieillards, les infirmes, les incurables* ». (12 janvier 1932).

Les hommes politiques locaux, les chambres de commerce de Brest, Morlaix et Quimper, le Conseil général du Finistère, s'intéressent à la situation des goémoniers. Mr Inizan, député du Finistère, dépose une proposition de loi votée en 1933 et fixant une tarification du prix de l'iode. Le député de Plouescat, Trémintin, intervient auprès du sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande, en octobre 1936, afin de protester « *contre la suspension du contingent de l'iode prononcée par arrêté du 2 octobre courant. La suppression des contingentements et l'admission facile en France de l'iode et des produits iodés était pour nos goémoniers une question de vie ou de mort* ».

La profession n'est pas en reste et s'organise. La mévente de l'iode entraîne chez les goémoniers une levée de boucliers et des protestations à l'encontre des usiniers qui fixent les prix. « *Les pêcheurs goémoniers de tout le Finistère, déjà groupés depuis mai 1933 au sein du Syndicat professionnel des goémoniers bretons (dont le siège est à Brest) décident de leur affiliation à la Fédération Française des Syndicats Professionnels de Marins (FFSPM dont le siège est à Saint-Servan). Une réunion du conseil de ce syndicat s'est tenue au café du commerce, à Brest. Elle était présidée par Mr Le Hir, président du syndicat, qui était assisté des membres du conseil syndical et de Mr Ernest Lamort, secrétaire général de la FFSPM et Vigouroux de Tréboul, délégué de cette fédération pour le Finistère. Le conseil a d'abord procédé à l'élection de son bureau. Ont été élu à l'unanimité : président, Mr Le Hir, de Landéda ; vice-présidents : MM Stéphan de Loctudy et Mazé de Lanildut ; Mr Ogor, de Plouguerneau ; secrétaires-trésoriers adjoints : M François Tréguer de Landéda et Keraudren de Loctudy. L'assemblée décida à l'unanimité son affiliation à la FFSPM ainsi qu'à l'Union Régionale de Bretagne et à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens. En agissant ainsi, les représentants des goémoniers finistériens ont montré qu'ils étaient décidés à s'unir à leurs camarades des autres régions pour mieux faire entendre leur voix. C'est en effet une lutte pour (...) vie qu'ils ont entreprise et ils ont compris que plus ils seront nombreux plus ils seront forts* » (3 février 1934).

En 1936, les articles de journaux évoquent Jean-Marie Ogor (1881-1958, dit « Jean Mariana ») de Plouguerneau, président du syndicat des goémoniers. Il essaye de peser sur les producteurs d'iode pour arracher des prix plus avantageux et réclame fréquemment l'arbitrage du ministre de la marine marchande pour aplanir les difficultés entre les deux parties. On voit Jean-Marie Ogor, tirant sur sa pipe et chaussés de sabots, monter à Paris pour batailler avec « *la belle moule* » (terme qu'utilise J-M Ogor pour désigner le ministre).

En octobre 1936 (mois noir pour la profession), suite à la suppression des contingents de l'iode et des produits iodés, il proteste, à Brest, auprès de l'Inscription maritime, menace de pousser les goémoniers à déposer leurs rôles. Il adresse un télégramme au ministre de l'économie, Mr. Spinasse, dans lequel il proclame l'indignation de la profession face à l'arrêté du 2 octobre, annonce que les goémoniers ne prendront plus la mer et déposeront leurs rôles. Cet arrêté, ouvrant la production française à une rude compétition avec les produits étrangers menaçait réellement l'existence des goémoniers et des usines liées au goémon. Jean-Marie Ogor, clairvoyant et peut-être visionnaire, utilise la presse pour défendre la cause goémonière. Il fait des déclarations, avec semble-t-il, une certaine « complicité » des journalistes qui suivent, il est vrai, la crise goémonière attentivement. Jean-Marie Ogor manie un langage fort dans ses déclarations, évoquant « *une défense vigoureuse* » « *des mesures propres à attirer l'attention des pouvoirs publics* », mais est également homme de dialogue. Il s'adresse à l'administrateur de l'Inscription maritime, « *à Paris* » (les ministres du Front populaire), envoyant régulièrement des télégrammes et se rendant fréquemment dans la capitale.

Pourtant, selon Ch. Léger (la Dépêche du 6 octobre 1937) la crise paraît peu à peu s'atténuer. Pourquoi ? Il existe au Chili, un syndicat anglo-chilien qui fixe aux producteurs de nitrates la quantité d'iode à fournir, de ce fait l'iode est maintenu à des cours élevés, alors que, sans cela, en laissant filer la production, le prix de revient réel serait moindre. « *En France, il a été créé une entente dite « entente du syndicat de l'iode », sous la dépendance du syndicat anglais, qui autorise les membres du syndicat à vendre l'iode, moyennant un droit de 5 francs par kg. Ce vaste consortium fixe les cours de l'iode à des prix permettant son extraction des cendres de varechs* ». Jean-Marie Ogor, président du Comité de l'iode (créé en juillet 1936, il comprend des représentants des goémoniers, des usiniers, des transformateurs et des pouvoirs publics), secrétaire général du syndicat professionnel des goémoniers, il se montre lui aussi plus optimiste, car la récolte a été bonne cette année sur le littoral et dans les îles (de mars à octobre), « *la contrebande de l'iode qui nous mettait en si mauvaise posture, semble être à présent arrêtée, heureuse conséquence de l'application du droit de suite* (on peut poursuivre les contrebandiers au-delà de nos frontières et même à plus de 30 kilomètres, limite maximum auparavant). La concertation avec les usiniers satisfait également Jean-Marie Ogor qui signale que le « *prix du kilo d'iode passe de 65 francs à 90 francs* », entre le début et la fin de la campagne de récolte du goémon. Il termine en ces termes : « *A la vérité, notre situation s'est sérieusement améliorée. Mais la profession est bien rude et pour que nous puissions en tirer notre subsistance il faudrait que le prix de la tonne de soude passe de 1870 francs. à 2000 franc, et le kilo d'iode à 120 francs* ». Il faut savoir qu'à Plouguerneau, chaque tonne de soude fournit 13 à 14 kilos d'iode. JM Ogor est confiant dans l'avenir « *car l'influence de notre syndicat grandit et nous pouvons à présent, au sein du comité de l'iode, soumettre nos revendications et les soutenir devant les représentants qualifiés des usiniers* ».

Pourtant la crise a laissé des traces dans la profession. Lorsque l'on regarde les effectifs des goémoniers à Plouguerneau, force est de constater que les travailleurs au goémon se détournent d'une activité qui a longtemps fait vivre toute une frange de la population littorale. En 1933, ils étaient 980 ; en 1936 : 710 ; mais en 1945 seulement 388. En un peu plus de dix ans, 30% des goémoniers avaient disparu.

(Jean-Pierre Hirien. revue **Pagan**, édité par l'écomusée de Plouguerneau)